

Pôle Aménagement, Développement et Déplacements

Direction des Déplacements et des Infrastructures Routières et Aéronautiques

NOTE

Gap, le 13/12/2024

SERVICE INGENIERIE

Affaire suivie par : Baptiste QUAIREAU

☎ : 04 86 15 35 74

À l'attention de : Monsieur Sébastien FOREST, Directeur régional de la DREAL PACA

Objet : Réaménagement du carrefour entre les RD900B et RD942 ("carrefour des pêcheurs") sur la commune de Jarjayes (05) – Compléments au formulaire de demande d'examen au cas par cas

En complément du formulaire de demande d'examen au cas par cas, le Département des Hautes-Alpes tenait à annexer cette présente note pour apporter des précisions concernant les mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi (ERCAS) qui s'appliquent au projet susmentionné.

En effet, il s'avère qu'un diagnostic écologique a été réalisé en 2023 par le cabinet AMETEN sur la base du tracé provisoire du projet au stade esquisse, désormais fiabilisé au travers d'une étude d'avant-projet.

Les plans issus de cette dernière étude concernent une emprise foncière moindre, tel qu'illustré ci-dessous. En effet, le second plan ci-après représente les surfaces que le Département des Hautes-Alpes va devoir acquérir en jaune et les surfaces uniquement nécessaires pendant la durée des travaux en orange.



Figure 28 : Superposition de l'emprise du projet et des enjeux écologiques sur la zone d'étude

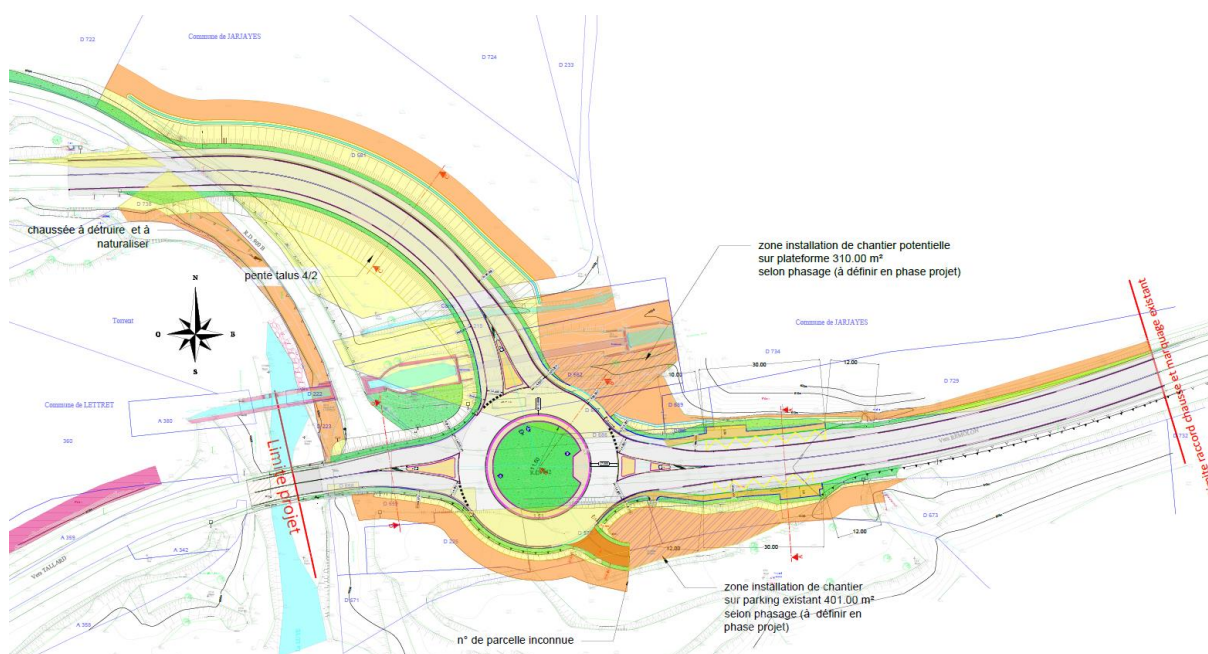
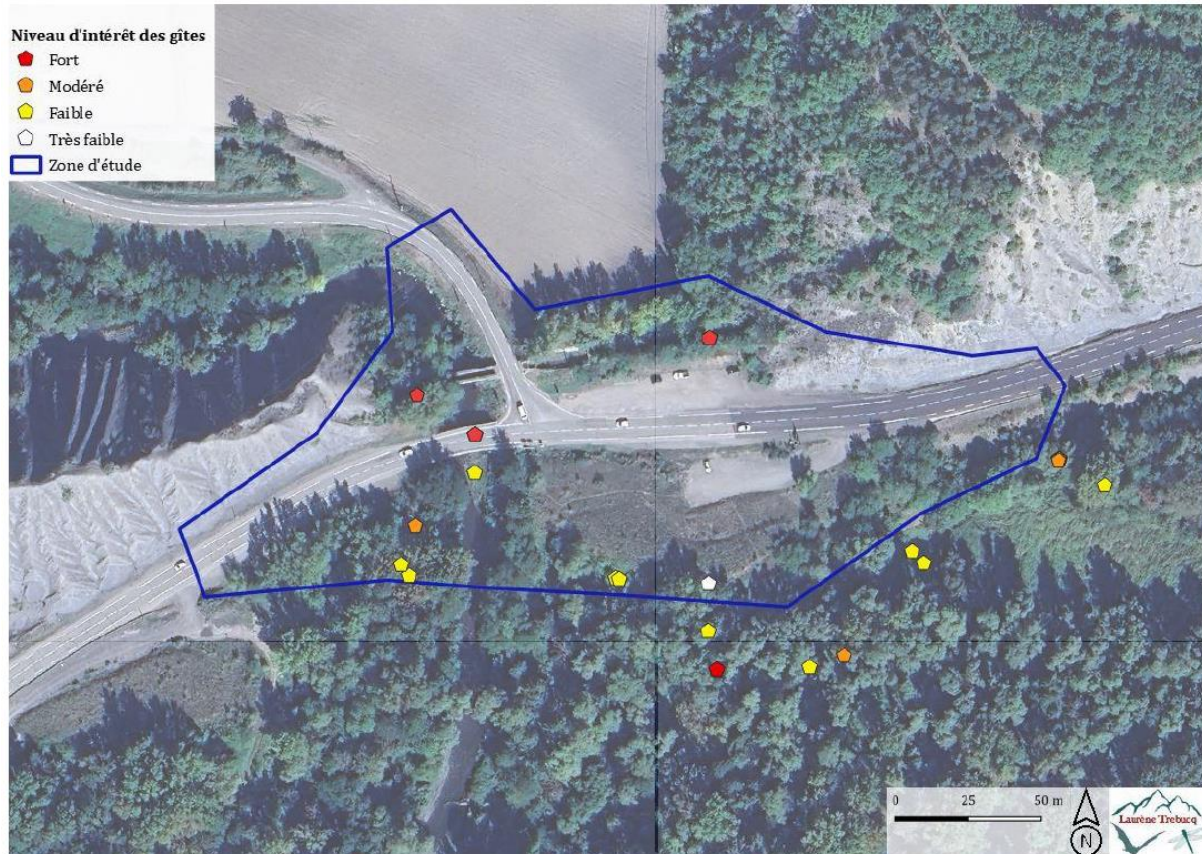


Figure 9 : Niveau d'intérêt des gîtes au sein de la zone d'étude



Une réunion de travail avec le cabinet AMETEN a été organisée le 08 octobre 2024 pour échanger sur les mesures ERCAS que le Département des Hautes-Alpes pourrait mettre en œuvre au regard des surfaces impactées au stade avant-projet. Veuillez trouver ci-dessous un tableau récapitulant les propositions d'évolutions vis-vis du diagnostic initial d'AMETEN.

Mesures	Stade esquisse	Stade avant-projet
ME1 - Balisage des emprises travaux et mise en défens des stations d'espèces floristiques protégées et/ou à enjeu de conservation	Afin de préserver les stations d'espèces végétales protégées (Tulipe sylvestre et Pavot douteux) et à enjeu de conservation (Buplèvre à feuilles rondes), localisées à proximité de secteurs pouvant servir aux emprises travaux (en bordure du parking existant par exemple) et en bordure de route actuelle, leur localisation devra être prise en compte dans le tracé des emprises définitives du projet. L'optimisation des emprises du chantier devront notamment permettre avec un évitement de ces stations. [...]	Les emprises du chantier et emprises définitives du projet ont été optimisées pour permettre d'éviter la majorité des stations d'espèces végétales protégées (Tulipe sylvestre et Pavot douteux) et à enjeu de conservation (Buplèvre à feuilles rondes). Une seule station de Pavot douteux sera impactée par le projet.
ME2 - Choix de la variante la moins impactante	Inchangé	
MR1 - Assistance à maîtrise d'ouvrage par un écologue	Afin de coordonner la mise en œuvre des mesures prescrites, de vérifier leur bonne mise en place et de proposer des adaptations aux interventions, le maître d'ouvrage s'adjoindra les services d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage "biodiversité" (AMO). [...]	Afin de coordonner la mise en œuvre des mesures prescrites, de vérifier leur bonne mise en place et de proposer des adaptations aux interventions, le maître d'ouvrage s'adjoindra les services d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage "biodiversité" (AMO) en missionnant la société SEGED au travers de son accord-cadre « Mission d'appui environnemental et réglementaire ».
MR2 - Installation des emprises annexes au secteur de travaux dans des zones déjà artificialisées	Les surfaces annexes au chantier, notamment la base-vie et l'emplacement de stockage des matériaux seront implantés autant que possible sur des secteurs déjà artificialisés (zones de parking de part et d'autre de la D900B actuellement, bords de route élargis à l'ouest). [...]	Les surfaces annexes au chantier, notamment la base-vie et l'emplacement de stockage des matériaux seront implantés sur des secteurs déjà artificialisés. En ce sens, la base vie devrait être installée sur les parcelles D582 et D687 sur une surface limitée à 310m² et les parcelles

		D570 et D673 sur une surface limitée à 401m ² qui seront remise en état après les travaux.
MR3 - Respect d'un calendrier de travaux adapté aux enjeux de conservation des milieux naturels	[...] En cas de mise en évidence d'arbres gîtes par l'étude chiroptérologique, les opérations de défrichements / d'abattage d'arbre sont à prévoir entre le 1er septembre et le 15 novembre au plus tard, période durant laquelle les chauves-souris en transit automnal ne sont pas encore en hibernation (léthargie).	L'étude chiroptérologique a mis en évidence des arbres gîtes à proximité de l'opération mais ces derniers seront évités donc conservés en l'état.
MR4 - Mise en place de sites de reports pour les reptiles	Plusieurs reptiles protégés à enjeu faible fréquentent les lisières des boisements impactés par le projet. Trois hibernacula seront construits au début de la phase travaux afin de fournir des sites de reports aux individus concernés. [...] Ces hibernacula seront localisés au niveau de secteurs occupés par une végétation herbacée basse et clairsemée (localisation précise à définir avec l'AMO biodiversité). Ils seront réalisés à partir de matériaux issus du chantier, en dehors des périodes sensibles pour la faune (entre début septembre et fin février). [...]	Plusieurs reptiles protégés à enjeu faible fréquentent les lisières des boisements, non impactés mais à proximité du projet. Trois hibernacula seront construits à la fin de la phase travaux afin de fournir des sites de reports aux individus concernés une fois que les surfaces annexes au chantier seront libérées et remises en état. [...] Ces hibernacula pourront notamment être localisés dans la zone renaturée de l'actuelle bretelle Nord d'accès au carrefour, appartenant en partie au domaine public du Conseil Départemental.
MR5 - Investigations complémentaires pour les chiroptères et prescriptions à prévoir	[...] Des expertises chiroptérologiques sont prises en charge par un autre prestataire, les propositions de mesures sont à mettre en perspective et à harmoniser à la lumière des résultats d'investigations obtenus en parallèle, notamment en prévision du défrichement d'une zone boisée.	Des expertises chiroptérologiques sont prises en charge par un autre prestataire (Laurène Trebucq) ayant réalisé des investigations sur 4 saisons et préconisant : - Des abattages doux sur les arbres gîtes, mais aucun ne sera impacté ;

		- L'Absence d'éclairage en phase chantier et exploitation, ce qui sera le cas ; - De ne pas réaliser les travaux proches des tunnels du canal en période hivernale (hibernation possible), mais les travaux sur la partie aérienne du canal ne pourront être réalisés que durant sa période de chômage, soit du 30/10 au 15/03.
MR6 - Limitation du risque d'implantation d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)	Inchangé	
MR7 – Renaturation des espaces artificialisés	[...] Dans le but de maintenir une certaine continuité boisée entre les deux versants de la vallée, la zone correspondant à la portion de route au nord-ouest du futur rond-point fera l'objet de plantation d'arbres et d'arbustes de différentes essences afin de recréer, à terme, un habitat boisé tel que celui à défricher. La zone au sud-est du rond-point sera végétalisée par ensemencement d'espèces herbacées locales pour tendre vers la zone de friche mésophile qui sera détruite par le rond-point.	Dans le but de maintenir une certaine continuité écologique entre les deux versants de la vallée, la zone correspondant à la portion de route au nord-ouest du futur rond-point fera l'objet de plantation d'arbustes de différentes essences et d'ensemencement d'essences locales labellisées "végétale locale" zone Alpes, afin de recréer, à terme, un habitat naturel sur une surface d'environ 2 000 m². La plantation d'arbres n'y est pas conseillée pour des raisons de sécurité (diminution de la visibilité à l'approche du giratoire et obstacles en cas de sortie de route). La zone artificialisée au sud-est du rond-point ne sera que très peu impactée. Les acquisitions foncières s'y limiteront au strict nécessaire.

MR8 - Réensemencement de Pavot douteux	Inchangé	
MS1 – Suivi des mesures dans le temps	[...] À cet effet, un suivi pluriannuel ciblé sur les compartiments biologiques visés par les mesures précédentes est préconisé pour une durée totale s'échelonnant sur au moins 10 ans (exemple suivi en N+1, N+2, N+3, N+5, N+10) dans la perspective de comparer de manière qualitative et quantitative l'évolution des compartiments biologiques. Le cas échéant, en cas d'écart constaté, des mesures correctives seront à dimensionner.	À cet effet, et en raison de la diminution des impacts entre le stade esquisse et avant-projet, un suivi pluriannuel ciblé sur les compartiments biologiques visés par les mesures précédentes sera réalisé sur une durée totale s'échelonnant sur 5 ans (suivi en N+1, N+2, N+3, N+5) dans la perspective de comparer de manière qualitative et quantitative l'évolution des compartiments biologiques. Le cas échéant, en cas d'écart constaté, des mesures correctives seront à dimensionner. Les mesures d'évitement des stations d'espèces végétales protégées et à enjeu de conservation ainsi que de réduction par renaturation seront particulièrement surveillées.